

Composition des Commissions Pédagogiques

Campagne 2022-2023

Le Président de l'université

- VU** le code de l'éducation, notamment ses articles D. 613-38 et suivants ;
- VU** les statuts de l'Université de Tours ;
- VU** la délibération n°2020-03 du Conseil Académique de l'Université de Tours du 26 juin 2020 sur la présidence des commissions pédagogiques de validation
- VU** les propositions de composition des commissions formulées le Directeur de l'U.F.R. de Médecine.

DÉCIDE

Article 1 : Désignation des compositions des commissions pédagogiques

Les demandes de validation des acquis pédagogiques pour l'année universitaire 2022 – 2023 sont examinées par des commissions composées des personnes désignées ci-après :

U.F.R. DE MÉDECINE

MENTION BIOLOGIE, SANTÉ

Master 2ème année - Parcours Imagerie Biomédicale

Président : Johnny VERCOUILLIE
Membres : Laurent BARANTIN
David BENOIT
Jean-Michel ESCOFFRE
Lydie NADAL-DESBARATS
Jean-Pierre REMENIERAS
Clovis TAUBER

MENTION SANTÉ PUBLIQUE

Master - Parcours Prévention et Promotion de la Santé

Président : Emmanuel RUSCH
Membres : Sandra AYMERIC
Leslie GUILLON
Ken HAGUENOER
Émeline LAURENT
Patrick LEGROS

Master - Parcours Économie Et Gestion Des Structures Sanitaires Et Sociales

Président : Emmanuel RUSCH
Membres : Sandra AYMERIC
Leslie GUILLON
Ken HAGUENOER
Émeline LAURENT
Patrick LEGROS

Master - Parcours Management, Éthique et Éducation en Santé

Président : Emmanuel RUSCH
Membres : Sandra AYMERIC
Leslie GUILLON
Ken HAGUENOER
Émeline LAURENT
Patrick LEGROS

Article 2.

Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage et d'une publication sur le site internet de l'université.

Article 3.

Le Directeur général des services est responsable l'exécution du présent arrêté.

Fait à Tours, le 25 mars 2022

Pour le Président de l'Université et par délégation,
Vice-président en charge de la formation et de la vie
universitaire



Florent MALRIEU